

COORDONNÉES

Siège social :
1 rue François Prat -86000 POITIERS
Accueil :
Tél. : 05.49.61.17.35
Fax : 05.49.61.66.51
Site et E-mail :
Site officiel : <http://foot86.fff.fr>
Email : district@foot86.fff.fr
Horaires d'ouverture :
Lundi 9h30 – 17h30
Mardi au Vendredi : 13h30 – 17h30

AGENDA DE LA SEMAINE

Samedi 27 et Dimanche 28 novembre
Coupe de France – 8^{ème} tour
National 3
R1 – R2 – R3
Coupe Louis David
Challenge des Réserves
D3 – Poule C
U19R1
U18R1 – R2
U17 D1-D2
U15 D1-D2
U13D1 – D2 – D3
Plateaux U7-U9-U11

Mercredi 1^{er} décembre
Commission Sportive
Commission de Discipline

Jedi 02 décembre
Commission des Jeunes

SOMMAIRE

Avis aux clubs p. 3
Avis aux arbitres..... p. 11
Avis aux éducateurs p. 12
Commission Sportive..... p. 14
Commission des Jeunes p. 24
Documents divers p. 32

PARTENAIRE DE LA SEMAINE



LE DISTRICT RECRUTE



DEVENIR ARBITRE

**FORMATION INITIALE
D'ARBITRE**

DU 07 AU 09 JANVIER 2022

À POITIERS

PFFD

**PROCHAINE FORMATION
LE 04 DÉCEMBRE 2021**

*Construire et promouvoir un
projet*

À Availles en Châtellerault

DEFIS SPORTIFS

AVANT
LE 10 DÉCEMBRE
PROCHAIN

**ORGANIGRAMME
GENERAL CLUB**

AVANT
LE VENDREDI 3 DÉCEMBRE



PARTENAIRE

NOUS VOUS ACCOMPAGNONS DANS VOS PROJETS

Pour vous accompagner dans la gestion et le développement de votre activité, votre Conseiller s'appuie sur nos filiales spécialisées et notamment :

ASSURANCES DOMMAGES

Pacifica la compagnie d'assurances dommages couvre vos véhicules professionnels, vos locaux, vos matériels...



FINANCEMENTS SPÉCIALISÉS

Crédit Agricole Leasing & Factoring est un acteur majeur du crédit bail et de l'affacturage en France et en Europe.



GESTION D'ACTIFS

Amundi élabore des solutions d'épargne et des services adaptés à ses clientèles institutionnelle, entreprises et particuliers, en France et à l'étranger.



ENCAISSEMENT DES HONORAIRES

Partenaire des professions libérales de santé, Santeffi propose des solutions expertes pour l'encaissement des honoraires.



SYSTÈMES DE SÉCURITÉ TÉLÉSURVEILLÉS

Spécialiste de la télésurveillance depuis plus de 30 ans, Nexecur garantit aux entreprises une solution efficace et sur mesure contre le vol.



ASSURANCES DE PERSONNES

Predica la compagnie d'assurances de personnes assure vos arrêts de travail, votre complémentaire santé collective mais aussi votre épargne retraite





AVIS AUX CLUBS

ENCORE 4 JOURS POUR CANDIDATER !



*LA PASSION DU FOOT,
LA DYNAMIQUE EN PLUS !*

Le District de la Vienne de Football recrute un (e) ASSISTANT (E) ADMINISTRATIF (VE)

CDI à temps complet (35h hebdomadaire)

Date de prise de fonction : lundi 3 janvier 2022

Missions principales

- Gestion et suivi administratif des compétitions
- Participation à l'organisation générale du District (manifestations, Assemblées Générales, « vie au quotidien »)
- Accueil physique et téléphonique

Compétences et prérequis

Disponibilité, capacité d'adaptation
Rigueur et sens de l'organisation
Capacité d'analyse et de synthèse
Esprit d'équipe, polyvalence
Qualité relationnelle
Aisance rédactionnelle
Intérêt pour le football

Diplôme requis : bac +2 minimum - Expérience professionnelle ou débutant

Maîtrise approfondie des logiciels informatiques : Excel, Word, Power Point, Publisher, ...

Compétences complémentaires appréciées

Connaissance de la FFF et de ses instances régionales et départementales

Rémunération

1715€ brut mensuel (catégorie B de la CCPAAF) + 13^{ème} mois

Candidatures (lettre de motivation + CV) à adresser,
avant le mardi 30 novembre 2021 dernier délai,
au District de la Vienne de Football,
à l'attention de Monsieur le Président

Soit par mail : auranga@foot86.fff.fr
Soit par courrier : 1 rue François PRAT, 86000 POITIERS



PROLONGATION DU PASS'SPORT !



COMMUNIQUÉ PRESSE

Paris, le 19 novembre 2021

LE PASS'SPORT PROLONGÉ JUSQU'À FIN FÉVRIER 2022 ET ÉLARGI AUX ADULTES EN SITUATION DE HANDICAP JUSQU'À 30 ANS

Le Gouvernement a créé en juin 2021 le Pass'Sport afin de favoriser l'inscription des jeunes dans les clubs sportifs et soutenir le secteur sportif associatif. Plus de 900 000 jeunes ont déjà bénéficié du Pass'Sport au sein de 43 000 associations sportives. Le cap du million de bénéficiaires sera franchi fin novembre 2021.

Ouvert aux jeunes de moins de 18 ans bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire, de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), **le Pass'Sport est désormais élargi aux bénéficiaires de l'AAH de 16 à 30 ans. Le Gouvernement a également souhaité prolonger le dispositif jusqu'au 28 février 2022 afin de tenir compte de la saisonnalité de toutes les disciplines sportives, notamment les sports d'hiver et permettre à tous ceux qui n'avaient pas pris connaissance du dispositif à la rentrée d'en bénéficier.**

Véritable allocation de rentrée sportive financée par l'État, cette aide consiste en une réduction immédiate de 50€ sur le coût de l'inscription en club. Elle peut être utilisée, en complément des autres aides mises en place par les collectivités locales, auprès de toutes les associations sportives affiliées et, sur les territoires de la politique de la ville, auprès des associations sportives agréées, participant au dispositif.

Depuis son lancement, la Bretagne, les Pays de la Loire, l'Occitanie, la Nouvelle-Aquitaine et la Normandie sont en tête des régions où le Pass'Sport a été le plus utilisé au regard du nombre d'allocataires potentiels.

En valeur absolue, le top 5 des régions qui enregistrent le plus de Pass'Sport utilisés à ce jour est : Ile de France, Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie, Hauts de France et Nouvelle Aquitaine.

Au niveau national, les jeunes bénéficiaires du Pass'Sport ont majoritairement plébiscité leur inscription dans des clubs de football, basket-ball, judo, gymnastique et tennis.

Inscrit au Projet de Loi de Finances 2022, le Pass'Sport est pérennisé au budget du Ministère chargé des Sports à hauteur de 100 millions d'euros.

Toutes les informations sur le Pass'Sport sur : www.sports.gouv.fr/pass-sport

Secrétariat Presse

Cabinet de la Ministre déléguée chargée des Sports

Tél : 01 40 45 90 15

Mél : sec.presse.sports@sports.gouv.fr



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA LFNA

Les Président(e)s des clubs de la LFNA ont maintenant reçu le courriel contenant les précisions nécessaires pour voter demain, vendredi 26 novembre à partir de midi.

Rien de plus simple ! Il suffit de suivre les indications.

Les votes dématérialisés seront donc ouverts du vendredi 26 novembre à midi et seront clôturés le samedi 27 novembre 2021 à 13 heures.

La participation des clubs à l'AG de la Ligue est obligatoire. Ainsi, participer à l'Assemblée évitera l'application de l'amende prévue.

A vos votes !

DEVENIR ACCOMPAGNATEUR D'ARBITRE STAGIAIRE AU DISTRICT, C'EST POSSIBLE !

Vous êtes licencié dans un club ? Il est possible de candidater pour devenir accompagnateur d'arbitre stagiaire au District de la Vienne de Football. Vous serez chargé d'accompagner les nouveaux arbitres officiels dans leurs premiers matchs. L'indemnité est de 30€ par rencontre (forfait). Votre candidature sera étudiée par la Commission de Promotion de l'Arbitrage. Une formation sera proposée avant de pouvoir assurer cette mission.

FORMATION PSC1

Pour faire suite au courrier du Président Stéphane BASQ annonçant la mise en place par le District d'une formation aux premiers secours PSC1, nous revenons vers vous pour vous apporter plus d'informations.

Afin de pouvoir organiser les sessions qui auront lieu principalement à la fin de chaque mois, nous vous remercions de bien vouloir compléter le questionnaire en ligne Google Forms ci-dessous :

<https://forms.gle/VH4XZ74n3EBuAXYH8>

Celui-ci a pour but d'estimer le nombre de personnes intéressées par cette formation.

Un calendrier des prochaines sessions sera prochainement transmis aux clubs.

DESIGNATION D'UN REFERENT ARBITRAGE

La Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine impulse actuellement, au sein des clubs départementaux et régionaux, la mise en place d'un référent en arbitrage.

Nous vous encourageons vivement à doter votre club d'un Référent. Il peut s'agir d'un arbitre en activité ou d'un ancien arbitre, mais également d'un de vos dirigeants motivé et déterminé à remplir la tâche qui lui sera confiée.

Les clubs qui comptent déjà dans leur rang un référent peuvent témoigner de l'importance de ce rôle en termes de recrutement et fidélisation des arbitres.

Nous vous prions de bien vouloir compléter le coupon-réponse envoyé par Zimbra le 28/10/2021 dès que vous aurez trouvé la personne adéquate et nous le retourner par retour de mail à l'adresse : district@foot86.ffv.fr avant le 20 novembre 2021.



Une réunion de formation pour les clubs régionaux et départemental 1 sera organisée dans les plus brefs délais afin d'assurer la formation pratique de votre candidat et/ou de votre référent déjà nommé. La formation pour les autres clubs départementaux sera assurée à partir de la saison 2022-2023.

PRATIQUE U7 / U9 : RAPPELS SUR LE FONCTIONNEMENT

La commission des Jeunes du District souhaite faire quelques rappels importants pour le bon fonctionnement de la pratique U7-U9 :

- Depuis le samedi 2 octobre tous les U7-U9 doivent être licenciés, c'est une obligation.
- À partir du jeudi 14 octobre 2021, la commission des jeunes étudie toutes les fiches :
 - Licences
 - Bilan de plateau
- Pour rappel, le club qui reçoit le plateau doit réceptionner les fiches (plateau + licences) pour **les transmettre au district dès le lundi** afin qu'elles soient traitées le mercredi.

Pour toute question, merci de vous rapprocher de votre responsable de secteur et/ou de consulter le document d'organisation (« Être responsable U7/U9 dans la Vienne », disponible sur le site du District, onglet Documents -> Documents généraux -> Jeunes

ORGANIGRAMME GENERAL CLUB

Pour vous aider dans l'organisation de votre association, et afin d'être en corrélation avec le LABEL JEUNES Fédéral, le LABEL E.F.F Fédéral et le LABEL SENIORS L.F.N.A, il a été décidé de vous proposer un outil fonctionnel (qui remplace l'ancienne « fiche d'encadrement »).

Vous trouverez l'organigramme général club en version PDF sur notre site et en version PWPT envoyé via ZIMBRA à compléter avant le **vendredi 3 décembre prochain.**

LISTE DES PROCHAINS WEBINAIRES FFF

Retrouvez l'ensemble des webinaires sur FFF.FR
<https://www.fff.fr/3-les-clubs/557-les-webinaires-de-la-fff.html>

ATTESTATION FFF POUR PASS'SPORT

Les clubs désirant obtenir une attestation d'affiliation FFF dans le cadre du Pass'Sport doivent se manifester par mail. L'attestation leur sera envoyé par retour de mail.

FORMATION ARBITRE AUXILIAIRE

La prochaine session aura lieu le :

MARDI 7 DÉCEMBRE 2021 à 19H (inscription avant le 05 décembre)

Les personnes intéressées doivent s'inscrire par mail au District.

La durée de la formation est de 2h15 heures (2h de formation et 1/4 d'heure d'examen). Le lieu de la formation sera déterminé en fonction de la répartition géographique des inscrits.

Titulaire d'une licence dirigeant, l'arbitre Auxiliaire est prioritaire sur un bénévole pour arbitrer un match en l'absence d'Arbitre Officiel.

Il permet également à un club de D5 en 3ème année d'infraction ou plus vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage de bénéficier de deux mutés (au lieu de zéro).



LE LABEL SENIORS EST DE RETOUR !



Retrouvez ci-dessous le message de Saïd ENNJMI, Président de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine :

Par ce mail, j'ai le plaisir de vous annoncer que le **Label Seniors** est de retour.
Je vous rappelle les objectifs de ce dispositif qui a vu le jour il y a 3 saisons : valoriser et accompagner tous les clubs, ruraux et urbains, petits et grands, départementaux et régionaux voire nationaux, pour un football accueillant, respectueux et solidaire.
Il porte sur 4 projets : associatif, sportif, éducatif, encadrement et formation.
Plus de 100 000 € de dotations seront alloués aux clubs labellisés en fonction du nombre de clubs éligibles et en fonction du niveau obtenu.
La durée de ce Label est de 3 ans.
Les clubs ayant déjà postulé peuvent s'inscrire de nouveau pour augmenter le niveau du Label (3 niveaux existants : Espoir – Excellence – Elite)

N'hésitez pas à vous inscrire jusqu'au 15 décembre 2021 grâce au lien ci-dessous :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdHdZz-6oqbxr6OOGk2OrQWfFv4_CWYq2PIN-CHjgqnmI6mKA/viewform

DÉFIS SPORTIFS

Tous les documents concernant les défis sportifs pour la saison 2021-2022 sont disponibles sur notre site internet – documents – documents généraux – onglet Technique.

Les « Défis Sportifs » sont avant tout un moyen pour les jeunes joueurs et joueuses de connaître leur progression dans la pratique de leur sport préféré.

Les fiches résultats de ces défis sportifs sont à retourner au District **avant le 10 décembre prochain.**

RAPPEL IMPORTANT SUR LES COORDONNÉES DIFFUSABLES

À ce jour, **encore de trop nombreux clubs n'ont pas rendu les coordonnées d'un ou plusieurs membres de leur club diffusables sur notre site internet.** De ce fait, ces clubs sont injoignables au téléphone, ce qui perturbe le fonctionnement de l'astreinte arbitres et empêche certains clubs de pouvoir se contacter entre eux.

Merci aux clubs concernés de faire les démarches très rapidement.

Sur Footclubs, se rendre dans « organisation » puis « membres du club ». Cliquez sur le nom d'un membre du club. Dans le pavé « contacts », sur la droite, sélectionner le mode de diffusion « diffusables ». N'oubliez pas de valider.

Nous conseillons à ce qu'à minima, les coordonnées des membres du bureau du club soient diffusables (numéro de téléphone et adresse mail).



PASS SANITAIRE & PARTICIPATION À UNE RENCONTRE : RAPPEL

COVID-19 PASS SANITAIRE & PARTICIPATION À UNE RENCONTRE

Applicable sur toutes les compétitions organisées par la Ligue et par tous les Districts (décision du Comité de Direction du 17 août 2021).

Pour pouvoir être inscrit sur la feuille de match et prendre part à la rencontre, le licencié doit impérativement présenter avant le coup d'envoi un pass sanitaire valide.

Il est précisé qu'une telle obligation s'applique à toutes les rencontres officielles, y compris celles ayant lieu sur une installation sportive pour laquelle le contrôle du pass à l'entrée n'est pas obligatoire (stades ouverts avec plusieurs entrées).

Vérification des Pass

Chaque équipe peut contrôler les Pass de l'équipe adverse. Cette vérification doit impérativement être faite avant la rencontre et en présence de membres des deux équipes.

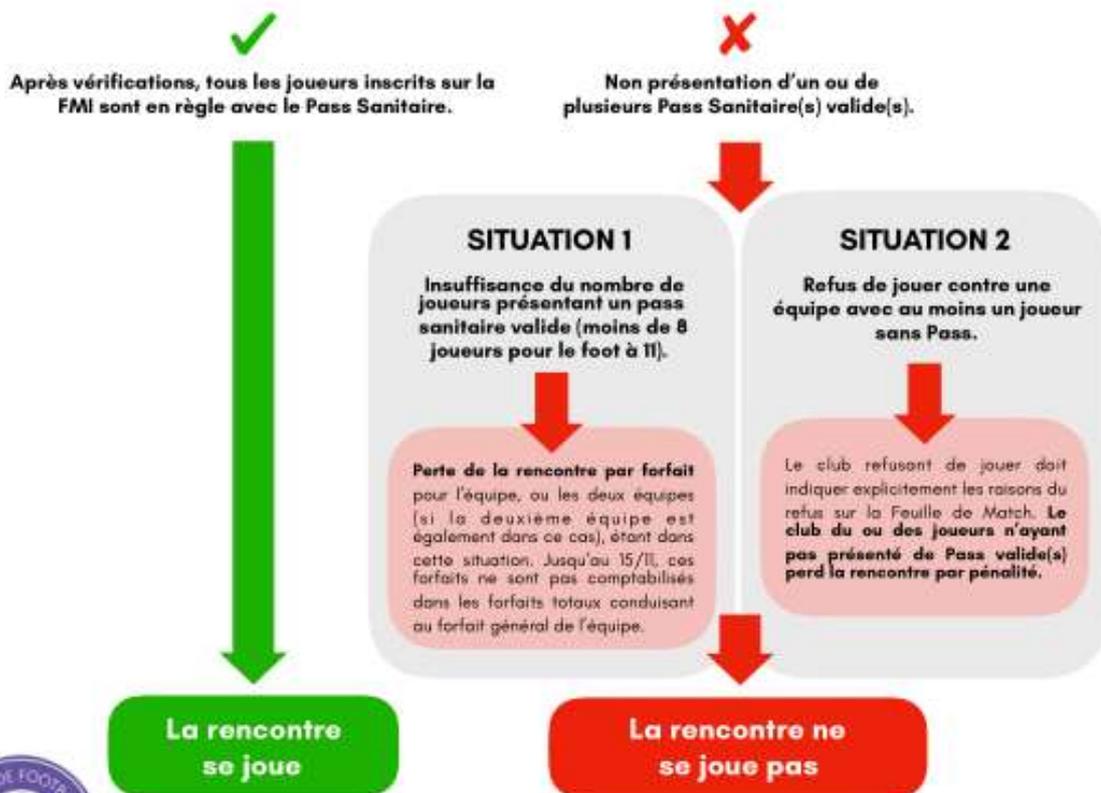
Qui peut vérifier ?

| | | | |
|-------------------------------------|-------------------|-------------------------------------|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> | Référent COVID | <input checked="" type="checkbox"/> | Délégué officiel : supervise sans contrôler ! |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Educateur du club | <input checked="" type="checkbox"/> | Arbitre de la rencontre |

Quand ?

| | |
|-------------------------------------|------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> | Au moment du contrôle des licences |
|-------------------------------------|------------------------------------|

Cas de figure possibles après vérification des Pass





LANCEMENT DES TROPHÉES PHILIPPE SEGUIN

La 14^e édition des « Trophées Philippe Séguin du Fondation du Football » est ouverte !

Depuis 2008, l'appel à candidatures des Trophées Philippe Séguin vise à détecter, valoriser et promouvoir des initiatives sociales et citoyennes souvent méconnues mises en œuvre dans le monde du football et encourager la diffusion à grande échelle des meilleures bonnes pratiques identifiées en s'appuyant sur l'expertise des clubs et en mobilisant les porteurs de projets.

4 catégories sont ouvertes aux 14 000 clubs amateurs affiliés à la FFF :



2 catégories spécifiques pour valoriser l'engagement du football professionnel sont également ouvertes aux clubs professionnels et aux joueurs.

Chiffres-clés (depuis 2008)

- 3 400 bonnes pratiques recensées
- 224 clubs récompensés
- 758 K€ de dotation globale

Le calendrier 2021-2022

Dépôt des candidatures du 1^{er} octobre 2021 au 17 décembre 2021

Jury de sélection sur dossiers : janvier 2022

Jury d'audition des clubs : mars 2022

Cérémonie de remise des trophées : mai 2022

Vous trouverez ci-après le lien de redirection pour accéder au formulaire d'inscription aux Trophées : <https://fondactiondufootball.wiin.io/fr>



PROTOCOLE SANITAIRE FFF

Pour faciliter leur lecture et leur exploitation, la LFNA et ses douze districts vous proposent **5 fiches synthèses** reprenant de manière didactique et plus synthétique l'impact du contrôle du Pass sanitaire dans le bon déroulement de toutes vos rencontres (matches amicaux et officiels) ainsi que vos entraînements.

Le présent message et les documents qui l'accompagnent s'adressent donc **à tous les clubs quel que soit leur niveau : Ligue et District**. Il est le reflet de la position commune adoptée par le Comité de Direction de la Ligue, les douze présidents de District compris.

Réuni la semaine dernière, le Comité de Direction de la LFNA a décidé de compléter ce travail de diffusion auprès des clubs d'un message de recommandations.

Autant le contrôle des Pass sanitaires du public accédant dans les enceintes sportives repose d'abord sur une obligation de moyens mis en œuvre lorsque cela est rendu obligatoire (ERP clôturé avec un accès exclusivement réservé aux spectateurs venant assister à la rencontre), autant **la vérification des Pass sanitaires des populations techniques et sportives** (joueurs, staffs, arbitres, dirigeants) pénétrant dans les vestiaires et sur le terrain – donc inscrits sur la FMI – est **incontournable**.

Nous serons **intransigeants vis-à-vis de tout club et toute équipe transgressant ou cherchant à contourner cette règle vitale** en tentant de laisser passer et jouer des licenciés non détenteurs d'un Pass sanitaire à jour.

Même s'il évoqué comme un cas de dernier recours, la situation numéro 3 abordée par le Comex ne doit pas se produire. Car, au final, il s'agit tout simplement d'être en adéquation avec deux principes fondamentaux :

– le respect de la règle édictée : quelle que soit son opinion personnelle – sans entrer dans des débats d'opinions qui n'ont pas leur place ici – chacun se conforme aux lois d'autant plus que nous sommes délégataires de service public et donc tributaires des décisions des pouvoirs publics et des collectivités territoriales ;

– la préservation de la santé des uns et des autres : le risque de contamination, le danger de prolifération des virus et la naissance potentielle de clusters doivent être écartés par une attitude responsable et ferme démontrant que le monde associatif sportif – en premier lieu le football – est exemplaire dans la lutte contre la crise sanitaire.

Aussi nous comptons sur votre sérieux vis-à-vis d'une situation que nous subissons tous. Nous espérons que ce rappel évident au départ sera finalement superflu dans la mesure où nous avons confiance dans votre bonne volonté et votre sens des responsabilités.

Enfin, vous pouvez en retour compter sur notre propre collaboration à travers un accompagnement permanent des salariés et une accessibilité totale des élus concernant vos interrogations. Nous ferons régulièrement le point avec vous pour mesurer et adapter si nécessaire les contraintes d'organisation.

TÉLÉCHARGEZ LES FICHES SYNTHÈSES DU PROTOCOLE SANITAIRE FFF

TÉLÉCHARGEZ LE PROTOCOLE SANITAIRE FFF

TÉLÉCHARGEZ LE PV COMEX 20-08-21 (précisant le cadre juridique de l'application du Pass Sanitaire)



AVIS AUX ARBITRES

NUMERO DE TELEPHONE POUR LES DESIGNATIONS DU VENDREDI (à partir de 17h30) jusqu'au DIMANCHE MIDI

Afin de joindre le responsable des désignations d'astreinte à partir du vendredi 17h30 et jusqu'au DIMANCHE MIDI, un numéro de téléphone est à la disposition des arbitres, veuillez contacter le n° suivant :

06.43.06.88.53

En cas d'empêchement, à compter du dimanche midi, il est demandé aux arbitres de contacter le club recevant.

Du lundi au vendredi, il est demandé aux arbitres d'adresser des mails au District (et non par téléphone) pour toute demande ou modification.

DATES ÉCOLES D'ARBITRAGE

VENDREDI 26 NOVEMBRE – BEAUMONT SAINT CYR (club house) à 19H

Thèmes : Gestion des rencontres – Lois du Jeu (loi 12) – aspects environnementaux – travail de groupe.

VENDREDI 14 JANVIER – lieu à définir (secteur Poitiers Sud)

VENDREDI 18 MARS – DISTRICT DE LA VIENNE DE FOOTBALL

SÉANCE BILAN ARBITRE STAGIAIRE

Les arbitres formés au cours des saisons 2019/2020 et 2020/2021 sont conviés à participer à la séance 8 (bilan des stagiaires nommés arbitres) le **samedi 27 novembre 2021 à 8h30** au stade des Terrasses (POITIERS CEP). Les arbitres conviés ont été prévenus par mail.

Les présidents des clubs concernés et les accompagnateurs du District de la Vienne sont également conviés à y participer.



AVIS AUX EDUCATEURS

FORMATION ÉDUCATEURS AU DISTRICT DE LA VIENNE



Liste des formations éducateurs dans le District 86



| Type de formation | Volume | Lieu | Début | Fin | Horaires |
|---|--------|---------|------------|------------|---------------------------|
| Module U9 | 16H | à fixer | 25/10/2021 | 26/10/2021 | 8h30-12h30 et 13h30-17h30 |
| Module U11 | 16H | à fixer | 28/10/2021 | 29/10/2021 | 8h30-12h30 et 13h30-17h30 |
| Module U13 | 16H | à fixer | 15/04/2022 | 16/04/2022 | 8h30-12h30 et 13h30-17h30 |
| Module U17/U19 | 16H | à fixer | 25/04/2022 | 26/04/2022 | 8h30-12h30 et 13h30-17h30 |
| Module Seniors | 16H | à fixer | 11/02/2022 | 12/02/2022 | 8h30-12h30 et 13h30-17h30 |
| Module Seniors | 16H | à fixer | 28/04/2022 | 29/04/2022 | 8h30-12h30 et 13h30-17h30 |
| CFF1 | 32H | à fixer | 14/02/2022 | 17/02/2022 | 8h30-12h30 et 13h30-17h30 |
| CFF2 | 32H | à fixer | 01/11/2021 | 04/11/2021 | 8h30-12h30 et 13h30-17h30 |
| CFF3 | 32H | à fixer | 01/11/2021 | 04/11/2021 | 8h30-12h30 et 13h30-17h30 |
| Module Projet associatif (Partie 1 CFF4) | 16H | à fixer | 29/11/2021 | 30/11/2021 | 8h30-12h30 et 13h30-17h30 |
| Module Sportif et éducatif (Partie 2 CFF4) | 16H | à fixer | 10/01/2022 | 11/01/2022 | 8h30-12h30 et 13h30-17h30 |
| Formation Santé Sécurité | 32H | à fixer | 04/01/2022 | 07/01/2022 | 8h30-12h30 et 13h30-17h30 |
| Module Découverte GDB | 16H | à fixer | 15/10/2021 | 16/10/2021 | 8h30-12h30 et 13h30-17h30 |
| Certification CFF1 | 8H | à fixer | 23/10/2021 | 23/10/2021 | 8h30-12h30 et 13h30-17h30 |
| Certification CFF2 | 8H | à fixer | 25/03/2022 | 25/03/2022 | 8h30-12h30 et 13h30-17h30 |
| Certification CFF3 | 8H | à fixer | 11/11/2021 | 11/11/2021 | 8h30-12h30 et 13h30-17h30 |
| Formation continue BMF/BEF | 16H | à fixer | 23/08/2021 | 24/08/2021 | 8h30-12h30 et 13h30-17h30 |
| Formation continue BMF/BEF | 16H | à fixer | 17/12/2021 | 18/12/2021 | 8h30-12h30 et 13h30-17h30 |
| BP JEPS ASC Mention Foot | 16H | à fixer | 14/12/2021 | 15/12/2021 | 8h30-12h30 et 13h30-17h30 |
| BP JEPS ASC Mention Foot | 16H | à fixer | 18/01/2022 | 19/01/2022 | 8h30-12h30 et 13h30-17h30 |
| BP JEPS ASC Mention Foot | 16H | à fixer | 01/02/2022 | 02/02/2022 | 8h30-12h30 et 13h30-17h30 |
| BP JEPS ASC Mention Foot | 16H | à fixer | 08/03/2022 | 09/03/2022 | 8h30-12h30 et 13h30-17h30 |
| BP JEPS ASC Mention Foot | 8H | à fixer | 04/05/2022 | 04/05/2022 | 8h30-12h30 et 13h30-17h30 |

* La restauration et l'hébergement ne sont pas assurés

[TÉLÉCHARGEZ LA VERSION PDF](#)



BASICS

Les dernières versions des Basics sont téléchargeables sur notre site internet → Documents → Documents généraux → Jeunes.

GUIDES DE REPRISE

Les dernières versions des guides de pratique sont téléchargeables sur notre site internet → Documents → Documents généraux → Jeunes.

DEFIS SPORTIFS

Tous les documents concernant les défis sportifs pour la saison 2021-2022 sont disponibles sur notre site internet – documents – documents généraux – onglet Technique.

Les « Défis Sportifs » sont avant tout un moyen pour les jeunes joueurs et joueuses de connaître leur progression dans la pratique de leur sport préféré.

Les fiches résultats de ces défis sportifs sont à retourner au District **avant le 10 décembre prochain.**



COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du mercredi 24 novembre 2021 Procès-verbal n° 13

Présidente Mme Maryse MOREAU
Présents MM. Éric MAIOROFF, Gérard MOUSSAC et François PAIREMAURE.
Excusés MM. Didier DANIEL et Jean - Louis OLIVIER

Approbation du PV n° 12 sans modification.

DATES DE REPORTS DES JOURNÉES DE COMPÉTITIONS NON-JOUÉES ***** SAISON 2021 / 2022

| CHAMPIONNATS SENIORS | JOURNÉES ET DATES INITIALES | NOUVELLES DATES |
|-----------------------------|---------------------------------|------------------|
| Départemental 1 à 5 Seniors | <u>J 01</u> : 12 septembre 2021 | 19 décembre 2021 |

SAISON 2021 - 2022 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS

| Div. | Poule | J | Date du match | n° du match | Équipes | Motif | à jouer le |
|------|-------|----|---------------|-------------|---|---|---------------------|
| D1 | | 5 | 17/10/21 | 23701645 | Poitiers 3 cités (1) Ozon (1) | Coupe de France | 09/01/22 |
| D2 | A | 3 | 02/10/21 | 237001933 | Loudun (1) Vouneuil Béruges (1) | Coupe de France | 11/12/21 à 20h |
| D3 | B | 5 | 17/10/21 | 23703060 | Beaumont St Cyr (3) Vouillé (1) | Coupe de France | 12/12/21 |
| D4 | B | 10 | 20/11/21 | 23702239 | Bonneuil Matours / Archigny (1) Châtellerault Portugais (3) | Arrêté municipal | 12/12/21 |
| D4 | B | 11 | 02/12/21 | 23702243 | Beaumont St Cyr (4) Montamisé (2) | Occupation des terrains et des vestiaires | 12/12/21 à 13h15 |
| D4 | D | 10 | 20/11/21 | 23702500 | Rouillé (2) St Maurice Gençay (1) | Intempéries | 11/12/21 à 20h |
| D5 | B | 2 | 26/09/21 | 23757951 | Chasseneuil St Georges / La Pallu (3) Avanton (2) | Entente tardive | 28/11/21 |
| D5 | B | 2 | 26/09/21 | 23757955 | Les Roches La Villedieu (1) Colombiers (1) | Accession tardive | 12/12/21 |

SAISON 2021 - 2022 : MATCHS de CHAMPIONNAT FÉMININ REMIS

| Div. | Poule | J | Date du match | n° du match | Équipes | Motif | à jouer le |
|--------|-------|-----------|---------------|-------------|--|-------|-----------------------------|
| U11/13 | E | 1 Ph 2 | 13/11/21 | 24174839 | Lusignan(2) RC Parthenay Viennay (1) | | au plus tard le 18/12/21 |

SAISON 2021 - 2022 : MATCHS de CHALLENGE du POITOU FÉMININE REMIS

| Coupe ou Challenge | J | Date du match | n° du match | Équipes | Motif | à jouer le |
|---------------------|---|---------------|-------------|----------------------------|-----------------|------------|
| Challenge du Poitou | 1 | 17/10/21 | 24100946 | Dissay (1) Le Tallud (1) | Coupe de France | 19/12/21 |



OBLIGATIONS EN MATIÈRE D'ÉQUIPES DE JEUNES SAISON 2021 - 2022

Ce premier examen de la situation des clubs à la mi-novembre 2021 a pour but de vérifier le nombre d'équipes engagées ainsi que le nombre de joueurs licenciés pour les clubs évoluant en entente ou au sein d'un groupement et d'informer les clubs concernés sur leur situation face à leurs obligations pour la saison 2021 – 2022 pour chaque niveau de compétition.

Un second examen de la situation des clubs soumis à obligation aura lieu en mars - avril 2021 pour vérifier la participation régulière des équipes et des joueurs évoluant en entente ou groupement, les obligations étant alors cumulées. C'est à ce moment-là que la commission statuera définitivement sur la situation des clubs vis-à-vis de leurs obligations pour la saison 2021 – 2022. Les décisions seront applicables pour la saison 2022 – 2023

Important : La Commission attire l'attention de l'ensemble des clubs soumis à obligation et plus particulièrement celle des clubs cités ci-après sur la participation régulière de leurs joueurs.

A noter : en raison des deux dernières saisons incomplètes, la Commission a retenu, comme situation précédente, celle qui était la plus favorable aux clubs concernés

Situation des clubs au 24 novembre 2021

CHAMPIONNAT MASCULIN

► Départemental 1 :

À ce jour, les clubs concernés possèdent au moins deux équipes de jeunes : une équipe à 11 (de U14 à U19) et une équipe U13 ou une équipe U11 évoluant seules, en entente ou au sein d'un groupement ainsi que le nombre de licenciés nécessaires pour les équipes évoluant uniquement en entente, leur permettant ainsi de remplir leurs obligations en fin de saison 2021 – 2022 à l'exception du club ci-après :

- **Fleuré** : n'a pas d'équipe de jeunes (à l'exception de U6-U9) (**2^{ème} année d'infraction**).
- **Oyré-Dangé** : dossier en attente de l'étude par la LFNA des obligations du club d'Antran
- **Usson-L'Isle** : n'a pas d'équipe à 11 (**1^{ère} année d'infraction**).

Rappel du règlement : pour les équipes de jeunes en entente, les clubs soumis à obligations doivent avoir au moins 6 joueurs licenciés en catégories U19, U17 et U15 cumulées pour chaque équipe à 11 nécessaire et au moins 4 joueurs licenciés en catégories U13 et U11 cumulées (y compris la catégorie U9 lorsque cette catégorie est comprise dans l'obligation d'équipe) pour chaque équipe à 8. Ces joueurs doivent participer régulièrement aux rencontres des championnats ou plateaux de l'entente.



► Départemental 2 :

À ce jour, les clubs des équipes concernées possèdent au moins deux équipes de jeunes dans des catégories différentes (non compris U6-U9), évoluant seules, en entente ou au sein d'un groupement, ainsi que le nombre de licenciés nécessaires pour les équipes évoluant uniquement en entente, leur permettant ainsi de remplir leurs obligations en fin de saison 2021 – 2022 à l'exception du club ci-après :

- **Avanton** : n'a pas d'équipe de jeunes (à l'exception d'U6-U9) (**1^{ère} année d'infraction**).
- **Leignes sur Fontaine** : il manque 6 joueurs licenciés en catégories U13 et U11 cumulées. (**1^{ère} année d'infraction**).
- **Nord Vienne** : il manque 1 joueur licencié en catégories U13 et U11 cumulées (**1^{ère} année d'infraction**).
- **Thuré Besse** : il manque soit 2 joueurs licenciés en catégories U19, U17 et U15 cumulées soit 1 joueur licencié en catégories U13 et U11 cumulées (**1^{ère} année d'infraction**).

Rappel du règlement : pour les équipes de jeunes en entente, les clubs soumis à obligations doivent avoir au moins 6 joueurs licenciés en catégories U19, U17 et U15 cumulées pour chaque équipe à 11 nécessaire et au moins 4 joueurs licenciés en catégories U13 et U11 cumulées (y compris la catégorie U9 lorsque cette catégorie est comprise dans l'obligation d'équipe) pour chaque équipe à 8. Ces joueurs doivent participer régulièrement aux rencontres des championnats ou plateaux de l'entente.

► Départemental 3 :

À ce jour, les clubs des équipes concernées possèdent au moins une équipe de jeunes (y compris U 6 – U 9), évoluant seule, en entente ou au sein d'un groupement, ainsi que le nombre de licenciés nécessaires pour les équipes évoluant uniquement en entente, leur permettant ainsi de remplir leurs obligations en fin de saison 2021 – 2022 à l'exception des clubs ci-après :

- **Ingrandes** : n'a pas de licenciés de U19 à U6 (**2^{ème} année d'infraction**).
- **Leigné sur Usseau** : dossier en attente de l'étude par la LFNA des obligations du club d'Antran
- **Pleumartin La Roche Posay** : n'a qu' 3 licenciés U19 et 1 licencié U17 et n'a qu'1 licencié U 9. En entente en U11 mais n'a pas de licencié dans cette catégorie (**1^{ère} année d'infraction**).

Sanctions pour toutes les Divisions :

En **1^{ère} année d'infraction**, le club bénéficiera d'une **dérogation**.

En **2^{ème} ou 3^{ème} année d'infraction**, l'équipe en position d'accession en fin de saison, **ne pourra accéder** et sera maintenue avec des **amendes ou des obligations de formation**.

En **4^{ème} année d'infraction** : **rétrogradation** de l'équipe dans la division inférieure.



CHAMPIONNAT FÉMININ

► Départemental 1

À ce jour, les clubs concernés possèdent une EFF

- compter parmi ses effectifs licenciés, au minimum **8 pratiquantes correspondant aux catégories U6F à U13F**

- organiser 1 journée découverte et utiliser des outils de communication.
- organiser une séance d'entraînement hebdomadaire.

leur permettant ainsi de remplir leurs obligations en fin de saison 2021 – 2022 pour l'accèsion en Régional 2 à l'exception des clubs ci-après :

- **Ligué**: n'a que 4 licenciées en catégories U6F à U13F.
- **Valdivienne**: n'a que 7 licenciées en catégories U6F à U13F.
- **Chauvigny** : n'a que 6 licenciées en catégories U6F à U13F.
- **Fontaine le Comte**: n'a que 4 licenciées en catégories U6F à U13F.
- **St Romans les Melle** : n'a que 3 licenciées en catégories U6F à U13F.
- **St Cerbouillé** : n'a que 5 licenciées en catégories U6F à U13F.

Sanction : l'équipe en position d'accèsion en fin de saison, **ne pourra accéder** et sera maintenue en Départemental 1.

RAPPEL IMPORTANT

La Commission demande la plus grande vigilance :

- aux arbitres (officiels et bénévoles) au moment de compléter la feuille de match en fin de rencontre
- aux capitaines et à l'encadrement des équipes avant la signature de la feuille de match

Sur les remplacements et joueurs ou joueuses blessés

ARRÊTE MUNICIPAL

Bonneuil Matours (tous les soirs à partir du 19/11/21 et jusqu'à nouvel ordre)

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur (se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.



| | | |
|--------------------------|---------------------|----------------------|
| Antran | Ingrandes | Rouillé |
| Availles en Châtelleraut | Jardres | Sèvres Anxaumont |
| Avanton | Jaunay Marigny | Smarves Iteuil |
| Beaumont St Cyr | La Pallu | Sommières St Romain |
| Biard | Lavoux - Liniers | St Benoît |
| Boivre | Leigné sur Usseau | St Christophe |
| Bonnes | Ligugé | St Savin St Germain |
| Brion St Secondin | Montamisé | St Saviol |
| Buxerolles | Montmorillon | Stade Poitevin |
| Cernay St Genest | Nieuil l'Espoir | Thuré Besse |
| Chasseneuil St Georges | Nord Vienne | Valdivienne |
| Châtelleraut Portugais | Nouaillé Maupertuis | Valence en Poitou OC |
| Châtelleraut SO | Poitiers 3 cités | Vicq sur Gartempe |
| Chauvigny | Poitiers Asac | Vivonne |
| Civaux | Poitiers Cep | Vouillé |
| Coussay en Mirebeau | Poitiers Gibauderie | Vouneuil Béruges |
| Fleuré | | |

DEPARTEMENTAL 3

Match n° 23769755 : Leigné sur Usseau (1) – Oyré Dangé (2) en poule A du 07/11/21

La Commission reprend le dossier en instance du PV n° 11 du 10/11/21.

Courriel de confirmation de réserve du club de Leigné sur Usseau (09/11/21 à 14h55).

Considérant que la réserve est inscrite sur la feuille de match dans les observations d'après match et qu'elle doit être transformée en réclamation.

Réclamation sur la qualification pour ce match du numéro 11 d'Oyré Dangé, qui a participé au match de son équipe de D1 hier soir.

Jugeant en premier ressort,

Considérant que cette réclamation a été communiquée au club d'Oyré Dangé lequel n'a pas formulé d'observations,

Considérant, après vérification de la feuille de match de la rencontre : Oyré Dangé (1) – Poitiers 3 cités (1) en Départemental 1 du 06/11/21 que le joueur en cause Mathis MICHOT (né le 06/08/2001) est entré en jeu à la 52^{ème} minute.

Considérant l'article 26.B.2 des RG de la LFNA :

<<Les joueurs amateurs ou sous contrat, âgés de **moins de 23 ans** au 1er Juillet de la saison en cours, entrés en jeu en seconde période d'une rencontre de championnat Régional Seniors Masculins au sein de l'équipe première de leur club, ainsi qu'avec cette équipe participant à ces championnats à une rencontre de Coupe de France ou de Coupe Régionale, peuvent participer le lendemain à une rencontre de championnat Régional ou Départemental avec la première équipe réserve de leur club.>>

Considérant que cet article est applicable aux clubs dont l'équipe 1 évolue en Départemental 1 depuis le vœu de l'US Vicq sur Gartempe à l'AG du District du 31/05/2019 à Civray.

Considérant que le joueur Mathis MICHOT était bien âgé de moins de 23 ans au 1er Juillet de la saison en cours et est bien entré en jeu en seconde période (52^{ème} minute) pouvait participer le lendemain à une rencontre de championnat Régional ou Départemental avec la première équipe réserve de son club.

Considérant que l'équipe **d'Oyré Dangé (2) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 26.B.2 des RG de la LFNA.

Par ces motifs dit la réclamation non fondée et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match.

Les droits de réclamation (38€) seront débités au club de Leigné sur Usseau.

Dossier classé.

**DEPARTEMENTAL 4****Match n° 23702239 : Bonneuil Matours / Archigny (1) – Châtelleraut Portugais (3) en poule B du 20/11/21**

Match non joué suite à arrêté municipal.

La rencontre est donnée à jouer le dimanche 12/12/21 à 15h.

Match n° 23702370 : Sèvres Anxaumont (2) - Buxerolles (3) en poule C du 21/11/21

Feuille de match informatisée ou papier non reçue.

Match n° 23702500 : Rouillé (2) – St Maurice Gençay (1) en poule D du 20/11/21

Match non joué suite au brouillard, courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Pablo STIL (22/11/21 à 17h47)

La rencontre est donnée à jouer le samedi 11/12/21 à 20h.

Les frais de déplacement de l'arbitre (16,04€) sont pris en charge par le District.

DEPARTEMENTAL 5**Match n° 23757998 : Antran (3) – Lavoux-Liniers (2) en poule B du 21/11/21.**

Courriel du club de Lavoux-Liniers (21/11/21 à 09h24) signalant le forfait de son équipe.

1^{er} forfait de l'équipe de Lavoux-Liniers (2) (sans déplacement).

Amende de 31€ au club de Lavoux-Liniers.

Match n° 23757999 : Chasseneuil St Georges / La Pallu (3) – Availles en Châtelleraut (3) en poule B du 20/11/21.

Courriel de confirmation de réserve du club d'Availles en Châtelleraut (21/11/21 à 19h40) Réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Chasseneuil St Georges / La Pallu, pour le motif suivant : des joueurs du club de Chasseneuil St Georges / La Pallu sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le jour même ou le lendemain. La commission prend connaissance de cette réserve confirmée pour la dire recevable en la forme.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification, que les équipes de Chasseneuil St Georges (1) et La Pallu (1) et (2) jouaient le même jour en championnat.

Considérant, après vérification de la feuille de match de la rencontre : Château Larcher (2) - Chasseneuil St Georges (2) en Championnat Départemental 3 poule C du 14/11/21, dernière rencontre officielle de Chasseneuil St Georges (2) qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé au dernier match de ladite équipe supérieure (le joueur Alexis THOMAS est inscrit sur la feuille de match de l'équipe supérieure mais n'a pas participé à la rencontre).

Considérant que l'équipe **de Chasseneuil St Georges / La Pallu (3) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 26.C.2 des RG de la LFNA.

Par ces motifs dit la réserve non fondée et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match.

Les droits de réserve (38€) seront débités au club d'Availles en Châtelleraut.

Dossier classé.

Match n° 23758395 : Sommières St Romain (2) – Payroux Charroux Mauprévoir (2) en poule E du 21/11/21

Courriel du club de Sommières St Romain (21/11/21 à 12h21) signalant le forfait de son équipe.

1^{er} forfait de l'équipe de Sommières St Romain (2) (sans déplacement de Payroux Charroux Mauprévoir (2)).

Amende de 31€ au club de Sommières St Romain.

Match n° 23758524 : Boivre (3) – Poitiers ASAC (2) en poule F du 14/11/21

Feuille de match papier reçue.

**DEPARTEMENTAL 6****Match n° 24015152 : Coussay (2) – Loudun / Ceaux la Roche (3) en poule A du 14/11/21**

Feuille de match reçue sans résultat.

La Commission demande aux deux clubs de lui donner le score de la rencontre à recevoir avant le mercredi 1^{er} décembre 2021.

Dossier en instance.

Match n° 24015155 : Ouzilly / Cernay St Genest (2) – Ingrandes / Antoigné (3) en poule A du 21/11/21

Courriel du club d'Ouzilly (21/11/21 à 12h52) signalant le forfait de son équipe.

3^{ème} forfait de l'équipe d'Ouzilly / Cernay St Genest (2) (sans déplacement d'Ingrandes / Antoigné (3))

Amende de 15€ au club d'Ouzilly.

Match n° 24015156 : Vellèches (1) – Coussay en Mirebeau (2) en poule A du 21/11/21

Courriel du club de Coussay en Mirebeau (20/11/21 à 18h54) signalant le forfait de son équipe.

3^{ème} forfait de l'équipe de Coussay en Mirebeau (2) (sans déplacement)

Amende de 15€ au club de Coussay en Mirebeau.

Match n° 24015062 : Espoir (1) – Colombiers (2) en poule B du 14/11/21

Feuille de match informatisée ou papier non reçue

Courriel du club de Colombiers (14/11/21 à 19h21) signalant ne pas avoir signé de feuille de match.

La Commission a reçu les informations de la part des clubs de Colombiers (courriel du 22/12/21 à 10h12) et Espoir (23/11/21 à 15h13).

La feuille de match a été établie par la Commission avec les renseignements reçus.

Dossier classé.

Match n° 24015064 : Nalliers (2) – Cissé / Avanton (2) en poule B du 21/11/21

Courriel du club de Cissé (20/11/21 à 18h05) signalant le forfait de son équipe.

1^{er} forfait de l'équipe de Cissé / Avanton (2) (sans déplacement)

Amende de 15€ au club de Cissé.

Match n° 24015065 : Villeneuve (2) – Beaumont St Cyr (5) en poule B du 21/11/21

Courriel du club de Beaumont St Cyr (21/11/21 à 11h47) signalant le forfait de son équipe.

2^{ème} forfait de l'équipe de Beaumont St Cyr (5) (sans déplacement)

Amende de 15€ au club de Beaumont St Cyr.

Match n° 24014974 : Aslonnes (1) – Vouneuil Béruges (4) en poule C du 21/11/21

Courriel du club de Vouneuil Béruges (20/11/21 à 19h13) signalant le forfait de son équipe.

2^{ème} forfait de l'équipe de Vouneuil Béruges (4) (sans déplacement)

Amende de 15€ au club de Vouneuil Béruges.

Match n° 24014976 : Brion St Secondin (4) – St Saviol / Limalonges (3) en poule C du 21/11/21

Courriel du club de Brion St Secondin (20/11/21 à 20h34) signalant le forfait de son équipe.

4^{ème} forfait de l'équipe de Brion St Secondin (4) (sans déplacement de St Saviol / Limalonges (3))

Amende de 15€ au club de Brion St Secondin.



U 15

Match n° 23859875 : La Pallu (1) – Poitiers 3 cités (1) en Départemental 1 du 20/11/21

Évocation

Participation à ce match au sein de l'équipe de Poitiers 3 cités (1) d'un joueur (licence n° 2547687798) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Poitiers 3 cités lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 8 décembre 2021**, terme de rigueur.

Dossier en instance.

CHAMPIONNAT FÉMININ U11/U13 (géré par le District 86)

Rappels importants :

Les reports de matchs ne sont pas autorisés

L'utilisation de la FMI est obligatoire

Match n° 24174798 : Autize Orée (1) – Poitiers 3 cités (1) en poule B du 20/11/21

Évocation

Participation à ce match au sein de l'équipe de Poitiers 3 cités (1) de joueuses dont la licence n'était pas validée ou non enregistrées au jour de la rencontre.

- licence n° 9603725787 enregistrée le 22/11/21

- licence n° 9603725912 enregistrée le 22/11/21

- licence n° 9603757005 enregistrée le 12/11/21 mais non validée par la LFNA

- licence n° 9602938031 enregistrée le 22/11/21

- licence n° 9603725805 enregistrée le 22/11/21

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Poitiers 3 cités lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 8 décembre 2021**, terme de rigueur.

Dossier en instance.

Match n° 24174813 : Loudun / ASM (1) – Jaunay Marigny / La Pallu / Chasseneuil St Georges (1) en poule C du 20/11/21

Feuille de match papier et rapport FMI reçus.



Match n° 24174829 : Migne / Neuville (1) - FC Boutonnais (1) en poule D du 20/11/2021

Feuille de match informatisée ou papier non reçue.

Match n° 24174842 : Cerizay / Interbocage (1) - Thouars (1) en poule E du 20/11/2021

Considérant que l'équipe de Thouars n'a inscrit que 6 joueuses sur la feuille de match.

Considérant l'article 159-2 des RG de la FFF qui précise qu'une équipe se présentant sur le terrain pour commencer un match avec moins de 8 joueurs (foot à 11) est déclarée forfait.

Considérant l'article 159-3 des RG de la FFF qui précise qu'une compétition à 8 ne peut se dérouler qu'avec un minimum de 7 joueuses.

Par ces motifs, donne match perdu par forfait à l'équipe de Thouars (1) 0 but à 3 pour en donner le gain à l'équipe de Cerizay / Interbocage (1).

1^{er} forfait de l'équipe de Thouars (1) (avec déplacement)

Amende de 10€ au club de Thouars.

Dossier classé.

COUPE LOUIS DAVID

Match n° 24129801 : Bonnes (1) – Chauvigny (3) du 28/11/21

En raison du match de Coupe de France de Chauvigny (1) qui se dispute le même jour, la Commission accepte de reporter la rencontre en rubrique au dimanche 12/12/21.

Match n° 24129828 : Vicq sur Gartempe (2) – Coussay les Bois (1) du 28/11/21

En raison de l'inversion du match de Régional 3 poule B Châtelleraut Portugais (1) - Vicq sur Gartempe (1), la rencontre en rubrique est avancée à 12h45.

RÉSERVES NON CONFIRMÉES

Match n° 23702236 : Châtelleraut SO (3) – Poitiers Gibauderie (2) en Départemental 4 poule B du 21/11/21.

DIVERS

Courriels des clubs d'Antran, Fleuré et Valdivienne :

Réponse par la messagerie Zimbra.

TERRAINS

- Suite à l'arrêté municipal de Bonneuil Matours, toutes les rencontres de l'équipe de Bonneuil Matours / Archigny (1), en Départemental 4 poule B, sont fixées au dimanche 15h à partir du 19/11/21 et jusqu'à nouvel ordre.

NON UTILISATION de la FEUILLE de MATCH INFORMATISÉE

Rencontre du 20/11/21

- **1^{er} avertissement :**

Départemental 5 : Match n° 23758266 : Valdivienne (2) - Jardres (2) en poule D

Aucune récupération de données du match ni de transmission de composition d'équipe de Valdivienne.

Feuille de match papier non reçue.

**TRANSMISSION TARDIVE ou NON TRANSMISSION de la FMI**

Amende de 24€

Rencontre du 14/11/21

Match n° 23701672 : Fleuré (1) – Usson L'Isle (1) en Départemental 1
le 18/11/21 à 11h08

FEUILLES DE MATCHS NON PARVENUES

Amende de 12€

Rencontres du 13/11/21

Match n° 24174794 : Niort St Florent (1) – Poitiers 3 cités (1) en U11 / U 13 F poule B
Match n° 24174824 : FC Boutonnais (1) – Val Boutonne/St Roman (1) en U11 / U 13 F poule D

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 81 €.

Prochaine réunion : le mercredi 01 décembre 2021 à 14h, sur convocation.

La présidente, Maryse MOREAU.

Le secrétaire, François PAIREMAURE.



COMMISSION JEUNES

POLE ADMINISTRATIF

Réunion du jeudi 25 novembre 2021
Procès-verbal n° 6

Président M. Philippe BARRITAULT
Présents Mmes Emilie AURY (réunion préparatoire du mercredi), Chantal PINTAULT, Sylvie TESSERAU et M. Jean-Paul PINTAULT
Invitée Mme Sandrine VERMOND
Excusés Mme Charlotte THEBAULT-PADELLEC et M. Christian SAVIGNY

Approbation du PV n° 5 avec la modification suivante :

U13

Match n° 24050894 : Gj Foot Sud 86 (2) – Gj 3 Vallées 86 (1) en Départemental 3 poule E du 16/10/21

3^{ème} forfait de l'équipe de Gj Foot Sud 86 (2) (**avec** déplacement du Gj 3 Vallées 86 (1)).

Amende de 10€ au Gj Foot Sud 86

Remarque : s'agissant du 3^{ème} forfait, l'équipe du Gj Foot Sud 86 (2) est déclarée forfait général à compter de ce jour.

MATCHS REMIS

SAISON 2020 - 2021 : MATCHS DE CHAMPIONNAT JEUNES REMIS

| Cat. | Div. | Poule | J | Date du match | n° du match | Équipes | | Motif | à jouer le |
|---------|------|-------|---|---------------|-------------|------------------------------------|-------------------------------|-----------------------|------------|
| U17/U18 | D1 | / | 3 | 02/10/21 | 23886179 | Jaunay-Marigny (1) | Availles en Châtellerault (1) | Coupe Régionale U17 | 08/01/22 |
| U17/U18 | D1 | / | 3 | 02/10/21 | 23886183 | Gj 3 Vallées 86 (1) | Ozon (1) | Coupe Gambardella | 08/01/22 |
| U17/U18 | D1 | / | 3 | 02/10/21 | 23886184 | Beaumont/Dissay (1) | La Pallu/Cernay-St Genest (1) | Coupe Régionale U17 | 08/01/22 |
| U13 | D2 | A | 7 | 20/11/21 | 23860100 | Montmorillon/Leignes (1) | St Benoît (1) | Cas COVID | 04/12/21 |
| U13 | D3 | C | 5 | 20/11/21 | 24050958 | Gj VVM-Chauvigny (3) | Poitiers 3 Cités (2) | Accord des deux clubs | 01/12/21 |
| U13 | D3 | C | 5 | 20/11/21 | 24050959 | Nouaillé/Les Roches-Vill (1) | Buxerolles (1) | Cas COVID | 04/12/21 |
| U13 | D3 | D | 5 | 20/11/21 | 24050930 | Fontaine/Ligugé/Smarves-Iteuil (3) | Valdivienne (1) | Cas COVID | 04/12/21 |
| U13 | D3 | D | 5 | 20/11/21 | 24050931 | Nouaillé/Les Roches-Vill (2) | Nieuil/Mignaloux (2) | Cas COVID | 18/12/21 |

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

PRÉPARATION DES ÉQUIPES

▪ L'ÉQUIPE RECEVANTE ET L'ÉQUIPE VISITEUSE

La préparation des équipes doit être réalisée via l'interface web (<https://fmi.fff.fr>) **UNIQUEMENT**.



Ceci permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter des échanges de données inutiles sur la tablette :

- Pour les matchs du samedi => dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard
- Pour les matchs du dimanche => dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard

RÉCUPÉRATION DES RENCONTRES ET CHARGEMENT DES DONNÉES DU MATCH

- **UNIQUEMENT L'ÉQUIPE RECEVANTE**

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**.

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- Pour les matchs du samedi => à partir du vendredi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre
- Pour les matchs du dimanche => à partir du samedi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre

IMPORTANT :

- L'équipe recevante est en charge de la FMI => c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données. L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.
- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**, il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ces ajustements.

U17/U18

Feuille de Match Informatisée

Match n° 24050700 : Montmorillon (2) – St Benoît (1) en Départemental 2 poule B du 16/10/21

FMI transmise en retard

Dossier classé.

Match n° 24050732 : Mignaloux/Nieuil/Rv (2) – Gj Avenir 86 (1) en Départemental 2 poule A du 13/11/21

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis.

Dysfonctionnement de l'application.

Dossier classé.

Match n° 23886203 : Poitiers 3 Cités/Cep (1) – Gj VVM-Chauvigny (1) en Départemental 1 du 20/11/21

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI non transmis.

La Commission demande aux deux clubs plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI avant le jeudi 2 décembre 2021.

Dossier en instance.

De plus, la Commission enregistre le score de 4 buts à 1 en faveur du Gj VVM-Chauvigny suite aux courriels reçus de M. DUGAST, arbitre officiel de la rencontre, et du Gj VVM-Chauvigny.

Dossier classé.

Match n° 23886207 : Montamisé/Sèvres (1) – Gj 3 Vallées 86 (1) en Départemental 1 du 20/11/21

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis.

Dysfonctionnement de l'application.

Dossier classé.



Match n° 23886207 : Montamisé/Sèvres (2) – Montmorillon (2) en Départemental 2 poule B du 20/11/21

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis.

Dysfonctionnement de l'application.

Dossier classé.

U15

Feuille de Match Informatisée

Match n° 24050841 : Ozon (1) – GJ Avenir 86 (1) en Départemental 2 poule A du 16/10/21

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis.

Non-présentation de la tablette.

2^{ème} avertissement à l'équipe d'Ozon (1).

Dossier classé.

Match n° 24050784 : Boivre (1) – Migné Auxances (2) en Départemental 2 poule C du 16/10/21

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI non transmis.

Dysfonctionnement de l'application.

Dossier classé.

Match n° 23859870 : Châtelleraut SO (2) – La Pallu (1) en Départemental 1 du 13/11/21

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis.

Dysfonctionnement de l'application.

Dossier classé.

Match n° 23859873 : Ligugé/Sm-It/Font/Nou (2) – Montmorillon (2) en Départemental 1 du 13/11/21

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis.

Dysfonctionnement de l'application.

Dossier classé.

Match n° 24050843 : Cenon/Ant/Thuré/Ing (1) – Mirebeau/L'Envigne (1) en Départemental 2 poule A du 13/11/21

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis.

Dysfonctionnement de l'application.

La Commission rappelle au club de Mirebeau de bien veiller à transmettre sa préparation la veille de la rencontre.

Dossier classé.

Match n° 24050787 : Migné-Auxances (2) – Vouillé/Quinçay (1) en Départemental 2 poule A du 13/11/21

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis.

Dysfonctionnement de l'application.

Dossier classé.

Match n° 23859877 : Jaunay-Marigny (1) – Châtelleraut SO (2) en Départemental 1 du 20/11/21

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis.

Dysfonctionnement de l'application.

La Commission rappelle au club de Châtelleraut SO de bien veiller à transmettre sa préparation la veille de la rencontre.

Dossier classé.

**Match n° 24050847 : Naintré (1) – GJ Avenir 86 (1) en Départemental 2 poule A du 20/11/21**

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier non reçue. Rapport FMI non transmis.

La Commission demande aux deux clubs plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI avant le jeudi 2 décembre 2021.

Dossier en instance.

Match n° 24050818 : Ligugé/Sm-It/Fo/Nou (3) – St Savin/Vicq (1) en Départemental 2 poule B du 20/11/21

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis.

Dysfonctionnement de l'application.

Dossier classé.

Match n° 24050790 : Vouillé/Quinçay (1) – Neuville (1) en Départemental 2 poule C du 20/11/21

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis.

Dysfonctionnement de l'application.

La Commission rappelle au club de Neuville de bien veiller à transmettre sa préparation la veille de la rencontre.

Dossier classé.

Match n° 24050791 : Naintré (2) – Dissay/Beaumont (2) en Départemental 2 poule C du 20/11/21

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier non reçue. Rapport FMI non transmis.

La Commission demande aux deux clubs plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI avant le jeudi 2 décembre 2021.

Dossier en instance.

Match n° 24050793 : Cissé (1) – Boivre/GJ Val de Vonne/Vasles (1) en Départemental 2 poule C du 20/11/21

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI non transmis.

Aucune préparation effectuée par le club de Boivre.

1^{er} avertissement à l'équipe de Boivre/GJ Val de Vonne/Vasles (1)

La Commission rappelle au club de Boivre de bien veiller à transmettre sa préparation la veille de la rencontre.

Dossier classé.

U13

Feuille de Match Informatisée**DERNIER RAPPEL****Match n° 24050949 : Poitiers 3 Cités (2)-Poitiers Beaulieu FC (1) en Départemental 3 poule C du 09/10/21**

La Commission demande aux 2 clubs a recevoir avant le Jeudi 2 Décembre 2021:

- la confirmation du score de la rencontre.
- la composition de leurs équipes (numéros de licence-nom et prénom)
- le nom du capitaine
- les éventuelles blessures.
- le nom de l'arbitre et de ses assistants.
- les remplacements et les éventuelles sanctions.

Match n° 24051009 : Ozon (1) – Buxerolles (2) en Départemental 3 poule A du 16/10/21

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis.

Non-présentation de la tablette.

1^{er} avertissement à l'équipe d'Ozon (1).

Dossier classé.



Match n° 24050923 : GJ VVM Chauvigny (4) – Valdivienne (1) en Départemental 3 poule D du 16/10/21

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI non transmis.

Rappel : La Commission demande aux deux clubs plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI avant le jeudi 2 décembre 2021.

Dossier en instance.

Match n° 24050866 : Stade Poitevin 3 – Vouillé/Lat/Ven/Boi (2) en Départemental 3 poule F du 16/10/21

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI non transmis.

Rappel : La Commission demande aux deux clubs plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI avant le jeudi 2 décembre 2021.

Dossier en instance.

Match n° 23860092 : Poitiers Cep (1) – Jaunay/Chasseneuil (2) en Départemental 2 poule A du 13/11/21

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis.

Dysfonctionnement de l'application.

Dossier classé.

Match n° 23860139 : Loudun/Samm/Nv/Asm (1) – Châtelleraut SO (3) en Départemental 2 poule B du 13/11/21

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis.

Dysfonctionnement de l'application.

Dossier classé.

Match n° 24051010 : Mirebeau (2) – Ozon (1) en Départemental 3 poule A du 13/11/21

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI non transmis.

Rappel : La Commission demande aux deux clubs plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI avant le jeudi 2 décembre 2021.

Dossier en instance.

Match n° 24051011 : Loudun/Samm/Nv/Asm (2) – La Pallu/Cer-St Gen (2) en Départemental 3 poule A du 13/11/21

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis.

Dysfonctionnement de l'application.

Dossier classé.

Match n° 24050956 : Poitiers 3 Cités (2) – Nouaillé (1) en Départemental 3 poule C du 13/11/21

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI non transmis.

Rappel : La Commission demande aux deux clubs plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI avant le jeudi 2 décembre 2021.

De plus, la feuille de match reçue est incomplète car non remplie par le club recevant. Le club de Poitiers 3 Cités doit fournir avant le jeudi 2 décembre le nom des joueurs ayant participé à la rencontre.

Dossier en instance.

Match n° 24050901 : Vouneuil-Béruges (1) – Vivonne (1) en Départemental 3 poule E du 13/11/21

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis par le club de Vivonne.

Aucune préparation effectuée par le club de Vouneuil-Béruges et non présentation de la tablette.

1^{er} avertissement à l'équipe de Vouneuil-Béruges

Dossier classé.

Match n° 24050870 : Mirebeau (1) – Poitiers Asac (2) en Départemental 3 poule F du 13/11/21

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI non transmis.

Rappel : La Commission demande aux deux clubs plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI avant le jeudi 2 décembre 2021.

Dossier en instance.



Match n° 23859921 : Jaunay-Marigny (1) – GJ VVM-Chauvigny (1) en Départemental 1 du 20/11/21

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis.

La Commission rappelle au GJ VVM-Chauvigny de bien veiller à transmettre sa préparation la veille de la rencontre.

Dossier classé.

Match n° 23859922 : Châtelleraut SO (1) – Migné-Auxances (1) en Départemental 1 du 20/11/21

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI non transmis.

La Commission demande aux deux clubs plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI avant le jeudi 2 décembre 2021.

Dossier en instance.

Match n° 23859923 : GJ Foot Sud 86 (1) – Sèvres/Montamisé (1) en Départemental 1 du 20/11/21

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI non transmis.

La Commission demande aux deux clubs plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI avant le jeudi 2 décembre 2021.

Dossier en instance.

Match n° 23860098 : Fontaine/Lig/Sm-It (2) – Poitiers Cep (1) en Départemental 2 poule A du 20/11/21

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier non reçue. Rapport FMI transmis.

Dysfonctionnement de l'application.

Dossier classé.

Match n° 23860145 : Châtelleraut SO (3) – Nieuil/Mignaloux (1) en Départemental 2 poule B du 20/11/21

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI non transmis.

La Commission demande aux deux clubs plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI avant le jeudi 2 décembre 2021.

Dossier en instance.

Match n° 24051016 : Ozon (1) – Loudun/Samm/Nv/Asm (2) en Départemental 3 poule A du 20/11/21

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier non reçue. Rapport FMI transmis.

La Commission demande au club d'Ozon à recevoir avant le jeudi 2 décembre 2021 :

- Le nom du capitaine
- Les éventuelles blessures.
- Le nom des arbitres
- les remplacements et les éventuelles sanctions.

La Commission demande au club de Loudun à recevoir avant le jeudi 2 décembre 2021 :

- La confirmation du score de la rencontre.
- La composition de leurs équipes (numéro de maillot – numéro de licence – nom et prénom)
- Le nom du capitaine
- Les éventuelles blessures.
- Le nom des arbitres
- les remplacements et les éventuelles sanctions.

Dossier en instance.

Match n° 24050988 : GJ Avenir 86 (1) – Naintré (2) en Départemental 3 poule B du 20/11/21

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier non reçue. Rapport FMI non transmis.

La Commission demande aux deux clubs plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI avant le jeudi 2 décembre 2021.

Dossier en instance.

Match n° 24050989 : Antoigné/Thuré/Cenon/Ing (1) – St Savin/Vicq (2) en Départemental 3 poule B du 20/11/21

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI non transmis.



La Commission demande aux deux clubs plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI avant le jeudi 2 décembre 2021.

Dossier en instance.

Match n° 24050961 : Bonneuil Matours (1) – Migné-Auxances (2) en Départemental 3 poule C du 20/11/21

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis.

Dysfonctionnement de l'application.

Dossier classé.

Match n° 24050932 : Montmorillon/Leignes (2) – St Savin/Vicq (1) en Départemental 3 poule D du 20/11/21

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier non reçue. Rapport FMI non transmis.

La Commission demande aux deux clubs plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI avant le jeudi 2 décembre 2021.

Dossier en instance.

Match n° 24050874 : Vouillé/Lat/Ven/Boi (2) – Quinçay (1) en Départemental 3 poule F du 20/11/21

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis.

Dysfonctionnement de l'application.

Dossier classé.

Match n° 24050877 : Biard (1) – Mirebeau (1) en Départemental 3 poule F du 20/11/21

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis.

Dysfonctionnement de l'application.

Dossier classé.

CHALLENGE DANSAC

2ème TOUR - samedi 4 décembre 2021

RDV des équipes à 13h45

Début des rencontres à 14h30

| A |
|-------------------------------|
| BUXEROLLES (2) |
| CHÂTELLERAULT SO (2) |
| LA PALLU/CERNAY-ST GENEST (2) |
| QUINÇAY (1) |

| B |
|----------------------|
| BIARD (1) |
| CHÂTELLERAULT SO (3) |
| POITIERS 3 CITES (2) |
| SEVRES/MONTAMISE (2) |

| C |
|-------------------------------|
| AVAILLES EN CHATELLERAULT (1) |
| BEAUMONT (1) |
| CHÂTELLERAULT SO (4) |
| GJ VVM - CHAUVIGNY (4) |

| D |
|----------------------------------|
| GJ VVM - CHAUVIGNY (2) |
| JAUNAY MARIGNY/CHASS ST GEOR (2) |
| MONTMORILLON/LEIGNES (2) |
| ST SAVIN/VICQ (1) |

| E |
|------------------------------|
| ANTOIGNE/ING/THURE/CENON (1) |
| CHÂTELLERAULT PORTUGAIS (2) |
| NAINTRE (2) |
| STADE POITEVIN (3) |

| F |
|------------------------|
| BRION/CHA/CHAT/SMG (1) |
| MIGNE-AUXANCES (2) |
| NOUAILLE (2) |
| POITIERS ASAC (2) |

| G |
|-------------------------------|
| GJ VAL DE VONNE (2) |
| LA PALLU/CERNAY-ST GENEST (1) |
| MIGNE-AUXANCES (3) |
| NIEUIL/MIGNALOUX (2) |

| H |
|--------------------------|
| FONTAINE/LIG/SM-IT (2) |
| MIREBEAU (1) |
| POITIERS BEAULIEU FC (1) |
| STADE POITEVIN (2) |

Club recevant

le 26/11/21



PLATEAUX U11

Les feuilles de plateaux et de licences sont à adresser au District **impérativement** par courrier au plus tard le lundi après la tenue des rencontres.

Sur la feuille de résultat doit figurer la date des rencontres, le niveau, la poule, le nom du responsable du plateau et son numéro de téléphone, le nom du club organisateur.

Journée 1 du 13/11/21

Poule I – plateau 2 : 1^{er} forfait de l'équipe de La Pallu (2). Amende de 10€ au club de La Pallu

Poule J – plateau 2 : 1^{er} forfait de l'équipe de GJ VVM-Chauvigny (5). Amende de 10€ au GJ VVM-Chauvigny

Poule K – plateau 1 : 1^{er} forfait de l'équipe de Dissay (1). Amende de 10€ au club de Dissay

Poule L – plateau 1 : 1^{er} forfait de l'équipe de Montmorillon/Leignes (3). Amende de 10€ au club de Montmorillon

Journée 2 du 20/11/21

Poule C – plateau 2 : forfait de l'équipe de Nouaillé (1) en raison de cas COVID et cas contacts (non amendé)

Poule F – plateau 1 : forfait de l'équipe du GJ Avenir 86 (1) en raison de cas COVID et cas contacts (non amendé)

Poule J – plateau 2 : 2^{ème} forfait de l'équipe de GJ VVM-Chauvigny (5). Amende de 10€ au GJ VVM-Chauvigny

Poule K – plateau 2 : forfait de l'équipe du GJ Avenir 86 (2) en raison de cas COVID et cas contacts (non amendé)

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

Amende de 12€

Match n° 24050949 : Poitiers 3 Cités (2) – Poitiers Beaulieu (1) en U13 Départemental 3 poule C du 09/10/21

Match n° 23859870 : Châtelleraut SO (2) – La Pallu (1) en U15 Départemental 1 du 13/11/21

Match n° 23859873 : Ligugé/Sm-lt/Font/Nou (2) – Montmorillon (2) en U15 Départemental 1 du 13/11/21

Match n° 24050847 : Naintré (1) – GJ Avenir 86 (1) en U15 Départemental 2 poule A du 20/11/21

Match n° 24050791 : Naintré (2) – Dissay/Beaumont (2) en U15 Départemental 2 poule C du 20/11/21

Prochaine réunion : jeudi 2 décembre 2021 à 14h
Le Président, Philippe BARRITAU



DOCUMENTS DIVERS

ACCESSIONS ET RÉTROGRADATIONS SAISON 2021-2022

Accessions et rétrogradations à la fin de la saison 2021 - 2022 Championnat Masculin

| Vient de Régional 3 | | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 |
|---|--------------------------|-----|-----|-----|------------------|------------------|-----|-----|-----|-----|
| Département 1 (1x14) en 20/21 Pour (1x12) en 22/23 | monte en Régional 3 | -2 | -2 | -2 | -2 | -2 | -2 | -2 | -2 | -2 |
| | vient de Régional 3 | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 |
| | descend en Département 2 | -4 | -4 | -4 | -5 | -6 | -7 | -8 | -9 | -10 |
| | vient de Département 2 | 4 | 3 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 |
| Département 2 (2 x12) 24 équipes | monte en Département 1 | -4 | -3 | -2 | -2 | -2 | -2 | -2 | -2 | -2 |
| | vient de Département 1 | 4 | 4 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |
| | descend en Département 3 | -6 | -6 | -6 | -6 | -7 | -8 | -9 | -10 | -11 |
| | vient de Département 3 | 6 | 5 | 4 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 |
| Département 3 (2 x 12 et 1 x 13) 37 équipes Pour (3 x12) 36 équipes en 22/23 | monte en Département 2 | -6 | -5 | -4 | -3 | -3 | -3 | -3 | -3 | -3 |
| | vient de Département 2 | 6 | 6 | 6 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 |
| | descend en Département 4 | -9 | -9 | -9 | -10 ^① | -11 ^② | -12 | -13 | -14 | -15 |
| | vient de Département 4 | 8 | 7 | 6 | 6 | 6 | 6 | 6 | 6 | 6 |
| Département 4 (5 x12) 60 équipes | monte en Département 3 | -8 | -7 | -6 | -6 | -6 | -6 | -6 | -6 | -6 |
| | vient de Département 3 | 9 | 9 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 |
| | descend en Département 5 | -10 | -10 | -10 | -11 | -12 | -13 | -14 | -15 | -16 |
| | vient de Département 5 | 9 | 8 | 7 | 7 | 7 | 7 | 7 | 7 | 7 |
| Département 5 (6 x12) 72 équipes | monte en Département 4 | -9 | -8 | -7 | -7 | -7 | -7 | -7 | -7 | -7 |
| | vient de Département 4 | 10 | 10 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 |
| | descend en Département 6 | -6 | -6 | -7 | -8 | -9 | -10 | -11 | -12 | -13 |
| | vient de Département 6 | 5 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 |
| Département 6 | monte en Département 5 | -5 | -4 | -4 | -4 | -4 | -4 | -4 | -4 | -4 |
| | vient de Département 5 | 6 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 |

① 3 descentes dans chaque poule + l'équipe classée 10ème de la poule A

② 3 descentes dans chaque poule + l'équipe classée 10ème de la poule A + la moins bonne équipe classée 10ème des poules A et B



Féminines

Accessions et rétrogradations À la fin de la saison 2021 – 2022 Championnat Féminin

| Vient de Régional 2 | | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
|--|----------------------------|----|----|----|----|----|----|
| Départemental 1 (1x12) en 21/22 Pour (1x10) en 22/23 | Monte en Régional 2 | -1 | -1 | -1 | -1 | -1 | -1 |
| | Vient de Régional 2 | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| | Descend en Départemental 2 | -2 | -3 | -4 | -5 | -6 | -7 |
| | Vient de Départemental 2 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Départemental 2 (1x8) Pour (1x10) en 22/23 | Monte en Départemental 1 | -1 | -1 | -1 | -1 | -1 | -1 |
| | Vient de Départemental 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
| | Descend en Départemental 3 | -1 | -1 | -2 | -3 | -4 | -5 |
| | Vient de Départemental 3 | 2 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |